

Rapport n° 15

Finances - Mutualisation

BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT : REGIE ET DSP : BUDGETS PRIMITIFS 2021

Il est rappelé au Conseil Communautaire que la compétence Assainissement est gérée au sein de 2 budgets annexes assainissement intitulés « Régie Assainissement » pour les services d'assainissement collectif gérés en régie et « DSP Assainissement » pour ceux gérés en délégation de service public (Station d'Épuration de Saint Didier – La Séauve).

Ces budgets s'inscrivent dans la continuité des exercices précédents pour le volet exploitation. Concernant la section d'investissement, il a été fait le choix de finaliser au BP 2021 les opérations d'assainissement engagées depuis le transfert de compétence, le schéma directeur d'assainissement communautaire et de programmés les travaux 2021 en matière d'assainissement.

BP 2021 REGIE ASSAINISSEMENT :

I/ SECTION D'EXPLOITATION

Le projet de budget primitif pour 2021 s'équilibre, pour la section d'exploitation, à 1 571 150,71 € hors créances douteuses

Il s'agit d'un budget intégrant en recettes :

- Le montant des redevances assainissement payés par les usagers (uniquement la part collecte de ces redevances pour les communes de St Didier en Velay et La Séauve sur Semène), en prévoyant une baisse des consommations, notamment des industriels
- Une estimation du montant des Participations au Financement de l'Assainissement Collectif payées lors des raccordements
- Le montant de la contribution eaux pluviales nécessaire au financement par le budget général du transit des eaux pluviales par les réseaux unitaires au sein du budget assainissement
- L'amortissement des subventions
- L'excédent de fonctionnement reporté

S'agissant des dépenses d'exploitation, ce budget intègre :

- Des charges à caractère général, intégrant les montants des marchés d'exploitation des stations d'épuration, les travaux d'entretien à prévoir sur ces stations et sur certains réseaux endommagés, le curage des principales lagunes non réalisés, la hausse des coûts de traitement des boues des stations dans le cadre de la crise sanitaire et la hausse des tarifs du Service Eau et Assainissement du Département
- Les charges de personnel correspondant au montant des conventions de mise à disposition signées avec les communes concernées, des conventions de gestion passées avec les communes pour assurer la continuité du service et de la part du personnel communautaire affecté à ce service
- Des dépenses imprévues

- D'autres charges de gestion courantes correspondant au montant de la convention fixant les conditions de transport et de traitement des effluents d'une partie de la commune de Saint-Ferréol d'Auroure sur les ouvrages de Saint-Etienne Métropole
- Des charges financières correspondant aux remboursements annuels des intérêts des emprunts
- Des charges exceptionnelles le cas échéant
- Les dotations aux amortissements
- Des provisions pour créances douteuses d'un montant de 33 500 € correspondant aux montants des recettes encore à recouvrer dont les titres ont été émis avant le 01/01/2019

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 1 948 626,04 €.

En dépenses, les opérations suivantes sont inscrites :

- les restes à réaliser sur opérations engagées, notamment :
 - o la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement
 - o la mise en séparatif des réseaux de la route de Bozon à La Séauve sur Semène
 - o le raccordement à l'assainissement collectif de la rue de l'Ouest à Saint Ferréol d'Auroure
 - o la mise en séparatif des réseaux de la RD 500 à Saint Didier en Velay
 - o la mise en séparatif des réseaux de la rue tranquille à Aurec sur Loire
 - o la mise en séparatif des secteurs Le Breuil et Bessonière à saint Didier en Velay
 - o la mise en séparatif de l'avenue de la Gare à Aurec sur Loire
 - o les travaux post inondations (Lagune le Crouzet à Saint Didier en Velay et La Chamarèche à Saint Just Malmont)
- les opérations programmées au titre de l'année 2021 :
 - o la mise en séparatif du lotissement Côte vielle à Saint Just Malmont
 - o la réfection de la conduite d'Auroure et celle de la route de Saint Didier à Saint Ferréol d'Auroure
 - o la suppression d'un rejet direct rue des Ribes à Aurec sur Loire
 - o la mise en séparatif des réseaux rue des Acacias à Pont Salomon
 - o la reprise de réseaux et/ou mise en séparatif sur différents secteurs de Saint Just Malmont : impasse des taillis, sous le lotissement Cheynet et la Chamarèche
 - o la reprise de réseaux et/ou mise en séparatif sur différents secteurs de Saint Didier en Velay : boulevard des jardins et boulevard Frédéric Boulet
 - o les équipements d'autosurveillance pour la station d'épuration de Saint Victor Malescours
- la reprise des crédits ouverts fin 2020 pour des travaux d'urgence
- le remboursement du capital des emprunts
- l'amortissement des subventions

En recettes, le parti pris a été de budgéter :

- l'excédent d'investissement reporté
- les subventions obtenues auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ou du Département de la Haute-Loire sur les travaux ou le schéma directeur
- les subventions sollicitées dans le cadre des travaux post-inondations d'août 2019
- des subventions sollicitées sur le programme de travaux 2021 auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ou du Département de la Haute-Loire
- les dotations aux amortissements
- un emprunt de 750 000 €

BP 2021 DSP ASSAINISSEMENT :

I/ SECTION D'EXPLOITATION

Le projet de budget primitif pour 2021 s'équilibre, pour la section d'exploitation, à 114 370,08 €.

Il s'agit d'un budget intégrant en recettes :

- La part traitement des redevances assainissement payés par les usagers des communes de St Didier en Velay et La Séauve sur Semène augmentée du montant nécessaire pour équilibrer, à valider dans le cadre d'une augmentation de cette part traitement pour les usagers afin de résorber le déficit d'exploitation de ce budget
- Les redevances payées par les industriels ayant signé des conventions de rejets : seul le montant de la convention signée est pris en compte
- L'amortissement des subventions

S'agissant des dépenses d'exploitation, ce budget intègre :

- Des charges à caractère général intégrant notamment la quote-part de l'assistance du SEA-Ingé 43 sur la station d'épuration de Saint Didier – La Séauve et un contrat d'AMO pour nous assister dans la gestion du contrat de DSP
- Le remboursement annuel des intérêts de l'emprunt réalisé pour le financement de la nouvelle station d'épuration
- Les dotations aux amortissements correspondant à l'amortissement de l'ancienne STEP (la nouvelle n'étant pas encore réceptionnée)

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 1 205 943,28 €.

En dépenses, les restes à réaliser sur l'opération de nouvelle station d'épuration ont été reportés. Le budget d'investissement prévoit également en dépenses le déficit d'investissement reporté, le remboursement annuel du capital de l'emprunt réalisé pour le financement de cette nouvelle station et enfin des travaux d'urgence servent à équilibrer la section.

En recettes, les restes à réaliser sur les subventions obtenues auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (40% du coût des travaux HT) et du Département de la Haute-Loire (15% du coût des travaux HT) dans le cadre de la réalisation de la nouvelle station d'épuration ont été reportés. Il convient de noter que dans le cadre du contrat de DSP signé, la récupération de la TVA se fait via l'exploitant et est également prévue en recettes d'investissement.

Des écritures d'ordre correspondant à la récupération de la TVA par l'exploitant et aux amortissements ont également été inscrites en dépenses et en recettes d'investissement.

Il vous est proposé de bien vouloir examiner les budgets primitifs 2021 des budgets annexes Assainissement Régie et DSP à l'aide des documents ci-joint.